

- JEUNE EN INSERTION DONT LE PROJET PROFESSIONNEL PREALABLEMENT VALIDE NECESSITE LE PERMIS DE CONDUIRE -

LE BENEFICIAIRE	
Nom – Prénom du jeune	
N° dossier	
DOSSIER SUIVI PAR	
Structure	
Nom du Conseiller en Insertion Professionnelle référent	
Coordonnées Tél et Mail	
PREPARATION DU CODE DE LA ROUTE	
<i>Bien que non obligatoire au moment de la demande et dans une logique de sécurisation du parcours « permis de conduire », il est conseillé (dans la mesure du possible) de déposer la demande une fois le code de la route déjà obtenu.</i>	
Date d'obtention du code de la route	
Si le code de la route n'est pas obtenu au moment de la demande, pour quelles raisons ce dernier n'a-t-il pu être préparé et validé en amont ?	
La situation administrative permet-elle au jeune d'obtenir le N° NEPH indispensable à l'inscription pour le passage du code de la route ?	
Quelles modalités de préparation du code de la route sont envisagées au regard de la situation du jeune ? (candidat libre/forfait code auto-école)	
En cas de non validation du code de la route dans le délai des 18 mois, le solde de la subvention ne pourra pas être versé et ne pourra plus être sollicité. Le jeune en est-il bien informé ?	
PREPARATION DE LA PARTIE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE	
L'heure d'évaluation de conduite obligatoire a-t-elle été réalisée ? Si non, pour quelle raison ?	
Nombre d'heures de conduite déjà effectuées	
FREINS EVENTUELS ET SECURISATION DU PARCOURS « PERMIS »	
Quels pourraient être les freins directs ou indirects que pourraient rencontrer le jeune dans son parcours de préparation de l'examen du permis de conduire ?	
Si des freins existent, quelles solutions sont susceptibles d'être proposées au cours de l'accompagnement ?	
Au regard de la situation actuelle, le jeune pense-t-il pouvoir consacrer le temps nécessaire à la préparation du parcours « permis de conduire » ?	
PLAN DE FINANCEMENT	
Le jeune est-il bénéficiaire d'une allocation ou d'une indemnisation au moment de la demande (CEJ, ARE) Pour quelle durée ?	
Le jeune a-t-il déjà engagé des dépenses ?	
Si oui, Pour quel montant ?	
Le jeune a-t-il ou peut-il bénéficier d'autres financements liés à sa situation (ex : CPF, Crédit 1€ par jour, FASTT, FAJ, CAF, département, commune, etc.). Si oui, préciser le montant, la date et l'organisme.	

Le financement a-t-il été sollicité en amont de cette demande ? (ex : aide au financement des frais liés au passage du code de la route)	
Y aura-t-il un reste à charge ? Si oui, comment sera-t-il couvert ?	
ARGUMENTAIRE ET DETAIL DU PARCOURS ET PROJET PROFESSIONNEL VALIDE NECESSITANT LE PERMIS DE CONDUIRE	
Niveau et date du dernier diplôme obtenu	
Date de début de l'accompagnement	
Dates et démarches d'insertion professionnelle validées par le conseiller et <u>réalisées</u> par le jeune dans le cadre de la définition du projet professionnel	
Problématique de mobilité rencontrée permettant de considérer que l'obtention du permis de conduire contribuera à la réalisation du projet professionnel lui-même (explicitez au maximum)	
Situation sociale du jeune	
Le jeune est-il domicilié en zone rurale, ZRR ou QPV ?	

Date de l'évaluation et signature du Conseiller en Insertion Professionnelle	Cachet de la structure d'accompagnement
Avis du Directeur	Signature du Directeur

NB : à des fins de suivi (nombre d'aides limité par an), de sécurisation des parcours et d'évaluation du dispositif, merci au réseau des missions locales de bien vouloir signaler le dépôt de la demande dans le logiciel i-milo